

que de créer des emplois rémunérateurs dans l'industrie ferroviaire pour garder ces centaines de travailleurs qui ont une expertise absolument exemplaire et qui peuvent, chez nous, construire l'équipement ferroviaire dont nous avons besoin et qui veulent continuer à le faire puisqu'ils le font déjà depuis des dizaines d'années.

Je demande donc au gouvernement d'agir immédiatement, de cesser de tourner en rond et de tergiverser et de passer des commandes immédiatement avec Marine Industries, avec Bombardier, avec Laforge et la Fonderie de l'est de Montréal pour que ces travailleurs du domaine ferroviaire puissent gagner et continuer de gagner leur vie honorablement.

[Traduction]

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député dit que le gouvernement essaie de s'attribuer le mérite de tous les nouveaux emplois qui ont été créés dans le pays. Puisque le député est un homme politique expérimenté, il sait bien que tous les emplois perdus seraient imputés aussi au gouvernement. Honnêtement, le gouvernement s'attribuera le mérite de tous les nouveaux emplois créés après les années sombres du régime libéral dont il a fait partie.

● (1815)

Le député de Papineau (M. Ouellet) essaie de faire valoir un argument spécieux en disant que le gouvernement est responsable des problèmes de matériel de VIA Rail. Il importe de rétablir les faits à ce sujet.

Lors de sa création en 1979, la société VIA Rail a repris à son compte le matériel désuet et inefficace de transport des voyageurs que possédaient le CN et le CP. Aujourd'hui, le parc de VIA se compose de 977 wagons. Plus de 80 p. 100 de matériel roulant de VIA a été construit entre 1948 et 1955 et est désuet sur le plan technique. A l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, ce matériel n'a pas été remplacé comme il l'aurait dû. Les frais d'entretien du matériel augmentent au fur et à mesure où celui-ci vieillit. Par exemple, l'entretien d'une locomotive de 27 ans coûte plus du double de celui d'une locomotive semblable deux fois plus jeune.

Comme le député de Papineau le sait bien, entre 1980 et 1984, l'ancien gouvernement libéral a incité VIA à se lancer dans une politique onéreuse et irréfléchie de révision du matériel. Au lieu d'acheter du nouveau matériel, la société a révisé le vieux. Grâce aux 400 millions de dollars qu'elle a dépensés à cette époque pour entretenir et remettre en état son parc ordinaire de wagons et de locomotives, VIA aurait pu financer l'achat d'un nouveau matériel de transport sur longue distance.

En septembre 1984, le gouvernement actuel a hérité de cette situation déplorable. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) est déterminé à agir rapidement pour la redresser. Le gouvernement est déterminé à redonner aux Canadiens confiance dans les services ferroviaires de transport de voyageurs.

Je dois signaler que nous avons proposé le 24 février un projet de loi qui contribuera fortement à résoudre les problèmes de matériel de VIA. Comme le ministre l'a déjà signalé au député, 30 locomotives sont en commande, ce qui n'était pas le

L'ajournement

cas sous le gouvernement libéral précédent. En outre, des négociations en vue de l'achat de nouveaux wagons de voyageurs sont sur le point de se terminer entre VIA, UTDC et Bombardier. Je tiens à assurer au député de Papineau que le ministre a pris des décisions concrètes pour VIA Rail, décisions que ses prédécesseurs, sous l'ancien gouvernement libéral, ont été incapables de prendre.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE—LES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ÉTUDES COÛTS-AVANTAGES DE LA PRIVATISATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 28 janvier dernier, je posais une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et je lui demandais, en fait, comment il pouvait justifier l'augmentation salariale de l'ordre de 3, 5, 8 p. 100 aux cadres supérieurs des sociétés de la Couronne quand on sait très bien qu'actuellement nous avons 15,000 fonctionnaires inquiets, 15,000 fonctionnaires qui se sont fait dire dans le dernier Budget qu'ils perdaient leur emploi, quand on sait très bien que la politique avouée du gouvernement est de sabrer dans les effectifs de la Fonction publique sous prétexte de comprimer les dépenses du gouvernement.

Je demandais au ministre également de donner à la Chambre des explications concernant les coûts-bénéfices, les avantages que pouvaient avoir les politiques annoncées du gouvernement, surtout en ce qui a trait à la privatisation. Le ministre dans sa réponse a laissé entendre que des études de ce genre existaient. Il m'a dit, et on trouve cela à la page 10,246 des *Débats* de la Chambre, le ministre a répondu, et je cite:

Nous avons donné toutes les informations que le député a demandées. Je me ferai un plaisir de lui communiquer les études qui contiennent les informations disponibles sur la rémunération et sur les avantages financiers qu'il nous demande.

Or, dans la question, précisément, monsieur le Président, je demandais au ministre, parce que je présume qu'un bon gestionnaire a fait des études financières sur les avantages de ces politiques, en particulier sur la privatisation de certains services gouvernementaux: A-t-il des études relatives aux répercussions sociales des politiques de son gouvernement sur les fonctionnaires qui perdent leur emploi?

Monsieur le Président, il m'a répondu, et on trouve cela à la page 10,246, et je cite le ministre:

Je me ferai un plaisir de lui communiquer les études qui contiennent les informations disponibles sur la rémunération et sur les avantages financiers qu'il nous demande.

● (1820)

Bon! Alors, le 5 février, j'ai écrit au ministre, parce que je n'ai pas reçu l'information que je cherchais. J'ai écrit au ministre et je lui ai demandé de me faire parvenir les études, tel que promis en cette Chambre le 28 janvier. Et suite à la lettre que je lui adressais, un téléphone d'une adjointe législative du ministre avec mon personnel m'informe que la seule étude ayant été effectuée pour le gouvernement a été une étude sur la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique.